

F. BEN HADDOU donne lecture du texte suivant :

F. BEN HADDOU geeft lezing van de volgende tekst:

En novembre 2019, le groupe « PTB » avait introduit une motion pour faire d'Anderlecht une Commune exemplaire en termes de lutte contre la discrimination et le racisme. Dans le cadre de cette motion, nous demandions également un accès au marché du travail pour tous, qui comprend l'autorisation du port du signe convictionnel au sein de l'administration communal, sans qu'on les oblige de le retirer. Cette motion fut malheureusement rejetée par la majorité « PS-Ecolo ». Cependant, notre motion a permis une ouverture au sein du Collège, et nous nous réjouissons, une fois de plus, de faire bouger les lignes.

Mais nous ne nous réjouissons pas trop vite... Car, depuis plus d'un an, nous n'avons presque pas eu de retour sur cette question. Seulement une seule commission a été organisée, sans proposer de plan concret. Je vous interpelle donc aujourd'hui pour savoir où vous en êtes dans ce travail. Entre temps, ce sont des personnes que vous refusez au sein de l'administration car celles-ci portent le foulard, ou autre signe conventionnel. Nous rappelons qu'une personne qui porte le voile est tout aussi compétente et qu'elle n'empêche pas un service rendu neutre et impartial.

Certes, la « Covid » n'a pas aidé. Mais je doute que l'administration soit à l'arrêt depuis un an. La « Covid » n'a par exemple pas empêché la Communauté française a enfin autorisé le port du voile dans les écoles supérieures où elle est le pouvoir organisateur. Un pas en avant vers plus d'intégrité, d'égalité et de respect. Nous espérons que les autres structures suivent le pas.

Ma question est simple Monsieur l'échevin : qu'avez-vous fait depuis la dernière commission ? Avez-vous depuis rencontré « Unia » et combien de fois ? Avez-vous un plan concret à nous proposer, avec un délai à la clef ? Savez-vous déjà nous dire quel service serait ouvert à accepter des femmes compétentes et libres portant le foulard ?

VERSTRAETEN zegt dat, aangaande de regels die momenteel gelden in het gemeentebestuur, worden er geen mensen geweigerd omdat ze van tijd tot tijd religieuze symbolen dragen of omdat ze religieuze overtuigingen hebben. Er wordt toch hun gevraagd om de neutraliteit van de openbare dienst te respecteren. Het gaat ook niet enkel over religieuze symbolen. Het gaat ook over iemand die achter een loket van de gemeente ook geen sjaal van « RSCA » of geen T-shirt waarop « NVA » of een hammer en een sikkel staat bedrukt mag dragen. Het gaat om de neutraliteit van onze openbare diensten die moet uitstralen ten aanzien van de burgers. Als men een uitzondering maakt voor religieuze symbolen, dan moeten we ook uitzonderingen maken voor een heleboel redenen om onpartijdig te zijn. Die regel dient redelijk voor een bepaalde doelstelling kwa respect ten aanzien van het publiek dat vaak de keuze niet heeft om zich te richten tot het openbaar bestuur maar dat eigenlijk verplicht moet aanmelden bij het openbaar bestuur. Het is ook gewoon een kwestie van neutraliteit van de openbare ambt onder de collegas. G. VERSTRAETEN hoopt dat we aan die neutraliteit zullen vasthouden omdat dat een goede en gevestigde regel is, die al lang heel goed gewerkt. Die staat garant voor het respect voor iedereen binnen de openbare diensten.

Monsieur l'échevin DROUART donne lecture de la réponse suivante :

De heer schepen DROUART geeft lezing van het volgende antwoord:

Je suis ravi de pouvoir une nouvelle fois intervenir sur ce sujet car il semble que nous souhaitons éclaircir la manière dont nous souhaitons l'aborder. Ou peut-être que c'est moi qui ne suis pas suffisamment clair. Nous pensons que de tels sujets sont sensibles et suffisamment sérieux pour ne pas se résumer à de simples sorties médiatiques mais bien un travail sérieux et méthodique menés en co-construction avec les agents communaux et le Collège.

Nous avons donc bien choisi de nous faire accompagner par « UNIA », à l'image de ce qui a été fait dans d'autres services publics (à Leuven ou à Gand, par exemple). Le processus a démarré il y a un an. Comme vous le savez, la crise sanitaire a profondément bouleversé notre calendrier. Nous en sommes navrés tout autant que vous. Vous voulez savoir combien de rencontres nous avons tenues avec « UNIA » ? Je peux sans aucun problème vous le dire mais le plus important n'est pas le nombre mais bien le contenu de ces rencontres. Depuis décembre 2019, nous avons eu 10 réunions ou séances de travail avec « UNIA ».

A ce jour, « UNIA » nous a proposé une méthode de travail (étapes, contenu de chaque étape, minutage provisoire...). Cette méthode démarre par une phase dite « exploratoire ». Lors de laquelle « UNIA » mène différents entretiens, individuels ou en groupe avec les syndicats, le Collège et l'administration. L'objectif est de mieux connaître l'environnement de notre administration et les points de vue de chacun. C'est essentiel si nous souhaitons construire une dynamique la plus inclusive et durable possible. Ces entretiens doivent maintenant permettre à « UNIA » de détailler le plan d'action déjà disponible. Le plan d'action finalisé et adapté à notre Commune sera ainsi disponible mi-mars. Nous estimons que la démarche d'accompagnement durera environ 1 an.

Vous parlez de « *services aux femmes compétentes et libres de porter le foulard* » mais je vous répète une nouvelle fois que notre démarche démarrera en considérant l'ensemble des signes conventionnels, sans stigmatisation. C'est essentiel si nous souhaitons déconstruire les stéréotypes et les préjugés. D'autre part, les modalités pratiques (quand, comment, avec qui) du port des signes conventionnels seront le résultat de l'accompagnement et non le point de départ. Encore une fois, nous souhaitons construire ce processus avec les agents communaux qui sont garants de la mise en œuvre et de la durabilité d'un changement comme celui-ci.

Si je ne suis pas clair, je vous invite à prendre contact avec moi et je me ferai un plaisir de prendre le temps de vous expliquer la démarche. Par ailleurs, quand la méthodologie précise sera finalisée, nous souhaitons la partager lors d'une commission.

Pour répondre à monsieur Verstraeten : Je pense avoir répondu dans la réponse qu'on ne va pas se limiter à un signe convictionnel, c'est l'ensemble des signes qui peuvent porter atteinte à la neutralité du service public qui seront réfléchis et en parallèle où et quand s'arrête la neutralité du service public qui seront l'objet de toute la réflexion

F. BEN HADDOU entend bien que la Commune doit garantir la neutralité du service public, mais là où il y a divergence d'opinion c'est le service rendu. Elle conclut son intervention par cette petite citation quant à la laïcité et la liberté religieuse : « Ces notions ne sont pas opposées, au contraire. Pour la première, elle ne peut véritablement exister qu'en garantissant la seconde et la seconde ne peut pleinement exister que dans un état qui applique la première. ». Si elle comprend bien, il faudra encore attendre un an.